

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2007 - Convocation du 19/09/2007
Compte rendu affiché le : 05/10/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	18
Votants	21

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. MEYER; Mle VEYRIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme WYMAN; Mme MARMONIER; M. GONDELAUD; Mme DESVIGNES; M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BELLOT

Absents représentés : M. BOUREZG (pouvoir à Mle MILLET); M. POINT (pouvoir à M. GONDELAUD); M. OLLIVIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ)

Absents excusés : Mme PERRIN; Mme BERRA; M. FORGET

Absents : M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme ZUILI; M. FERNANDES; Mme LABASOR.

Objet : Désignation CLIC

Le Préfet du Rhône doit, en application des articles D 125-29 à D 125- 34 du Code de l'environnement, mettre en place les comités locaux d'information et de concertation concernant les établissements comprenant des installations classées SEVESO "seuil haut".

Dans le secteur, les entreprises concernées sont BASF agri production, Coatex, et Sanofi chimie.

Le CLIC qui comprend trente membres au plus, répartis en cinq collèges, doit intégrer un représentant de la commune de Neuville sur Saône au sein du collège "collectivités territoriales".

Il convient donc de procéder, par délibération, à l'élection d'un membre du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Environnement,
- CONSIDERANT la présence sur le territoire de la commune d'entreprises comprenant des installations classées SEVESO "seuil haut",

Sur la demande de Monsieur le Préfet,

- **DECIDE** de procéder par élection à la désignation du représentant de la commune au sein du collège "collectivités territoriales" du CLIC,
- **PROCEDE** conformément au Code Général des Collectivités Territoriales à ladite élection,
- **CONSTATE** au terme de l'élection, la désignation de Michel AUROY comme représentant de la commune au sein du CLIC.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 27 septembre 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.



*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 10/10/2007
Publication ou affichage du 10/10/2007
Paul LAFFLY,
Maire.*